

ANNEXE I - LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le plan local d'urbanisme délimite des emplacements réservés afin de répondre aux besoins en équipements et infrastructures nécessaires à la réalisation du projet de développement de la commune.

Ainsi, deux emplacements sont inscrits sur le plan de zonage :

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie	Parcelle
1	Aire d'accueil des gens du voyage	Métropole Rouen Normandie	5940 m²	
2	Elargissement de voie Impasse Victor Huet	Métropole Rouen Normandie	142 m²	AE 139